



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 15279

### Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés d'orientation des élèves de terminale pour leurs études postbac. Malgré l'existence d'organismes d'orientation, il est constaté un déficit d'information et un manque d'accompagnement des futurs étudiants dans la construction de leur projet professionnel. L'orientation doit être traitée individuellement, selon les aspirations et les capacités de chaque élève, et ne doit pas se limiter à la remise d'une brochure cataloguant l'ensemble des formations postbac existantes. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'améliorer l'orientation des lycéens.

### Texte de la réponse

L'orientation résulte d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités. Dès lors, les mesures visant à améliorer l'orientation des lycéens de terminale ne peuvent se réduire au seul niveau de Terminale. Elles concernent l'ensemble des étapes qui jalonnent le processus. A cet effet, un certain nombre de mesures seront prises, dès la rentrée 2003/2004, qui devraient avoir pour effet d'améliorer l'orientation. Pour mémoire, au collège, des mesures concerneront la diversification des parcours de formation avant la fin du cycle d'orientation, comprenant notamment le développement des dispositifs d'alternance et le développement de la classe de 3e préparatoire à la voie professionnelle. Pour les lycéens, l'information sur l'orientation pré et post-baccalauréat sera renforcée. La classe de seconde générale et technologique constitue une étape importante dans le processus d'orientation qui s'inscrit logiquement dans la continuité du collège. Il s'agit de bien faire le lien entre le projet professionnel et les études envisagées (choix de séries et de spécialités de baccalauréat). L'information apportée en matière de formation présentera également les possibilités offertes par la voie professionnelle. Dans le même esprit de continuité entre le collège et le lycée, tout sera mis en oeuvre pour que les choix des élèves en matière d'enseignements de détermination (notamment à vocation scientifique ou technologique) puissent être étayés par une représentation concrète de leurs contenus. La possibilité de revenir en début de seconde sur les choix initiaux sera, le cas échéant, offerte aux élèves dans le cadre d'un suivi personnalisé. Un effort tout particulier sera consacré à la préparation de l'orientation des futurs bacheliers, particulièrement ceux issus de la voie technologique et de la voie professionnelle. En effet, si le baccalauréat est le premier grade de l'enseignement supérieur et doit, à ce titre, permettre de s'inscrire dans toutes les formations d'enseignement supérieur, tous les bacheliers ne bénéficient pas de conditions égales pour y réussir. Un certain nombre de bacheliers technologiques et professionnels s'orientent en effet vers une formation universitaire, avec des chances de succès au DEUG très réduites, faute d'avoir pu s'inscrire dans une formation post-baccalauréat de lycée ; parallèlement, de nombreuses STS comptent des places vacantes. Le collège puis le lycée et le lycée professionnel doivent jouer pleinement leur rôle d'aide à l'élaboration de parcours de formation dont les finalités sont, à terme, l'acquisition d'une qualification professionnelle. La démarche éducative en orientation favorisant l'acquisition par les élèves de repères utiles sur les métiers et l'environnement économique ainsi que sur les différents cursus de formation

sera développée. Les services d'orientation devraient être étroitement associés aux actions de mise en oeuvre de cette démarche éducative dans le cadre du volet orientation du projet d'établissement. Le conseil d'orientation personnalisé qu'ils seront amenés à donner aux élèves devrait s'en trouver encore amélioré.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15279

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 2003, page 2362

**Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4567